



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Personnel des écoles (SSP)

Description

Le relevé du personnel des écoles résulte de 26 statistiques cantonales. Il recueille des informations sur les personnes en exercice dans les écoles situées sur le territoire suisse ainsi que sur le contenu des activités qu'elles y effectuent. Le relevé inclut la scolarité obligatoire, le degré secondaire II et les écoles supérieures. Les données provenant des 26 cantons sont harmonisées au niveau suisse. La compatibilité avec la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'UNESCO est assurée, ce qui permet une comparaison internationale des systèmes éducatifs.

Disponible depuis :

- Corps enseignant: 1993, interruption entre 1999 et 2002
- Personnel de direction des écoles: 2011
- Personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée de la scolarité obligatoire (personnel de la pédagogie spécialisée (enseignants spécialisés), personnel d'enseignement pour élèves de langue étrangère, personnel de logopédie et personnel de thérapie psychomotrice): 2017

Méthodologie

Méthodologie utilisée

Relevé annuel exhaustif reposant sur des données individuelles. Le relevé du personnel des écoles se fait sous la responsabilité des cantons. Le renseignement est obligatoire.

Variables utilisées

Les données sont récoltées au niveau des personnes actives dans les écoles (corps enseignant, personnel de direction des écoles et personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée de la scolarité obligatoire) ainsi qu'au niveau des activités effectuées par ces personnes

- **Variables liées à la personne**

Identificateur de la personne
Sexe
Date de naissance
Nationalité
Nombre d'années de service dans le système scolaire

- **Variables liées à l'activité**

Identificateur de l'activité
Catégorie de personnel
Type de contrat de travail
Diplôme / qualifications
Identificateur de l'institution de formation
Volume d'activité
Référence plein temps
Type d'enseignement

Période de l'enquête

Année scolaire

Périodicité de la publication

Annuelle

Les données d'une année scolaire sont publiées à partir du mois de mars de l'année suivante (ex. mars 2025 pour l'année scolaire 2023/24).

Degré de régionalisation

Cantons

Appariements utilisés

CdC, REE

Qualité des données statistiques

L'identificateur personnel permet d'effectuer des analyses longitudinales.

Politique de révision**Révisions de routine**

Les corrections reçues et les adaptations des nomenclatures (par ex. du répertoire des communes de Suisse) sont continuellement implémentées. Dans ce processus, les données sont mises à jour rétroactivement jusqu'en 2010.

Révisions méthodologiques / Révisions non planifiées

Des révisions sont effectuées en fonction des besoins (par ex. révision de nomenclatures).

Dernière révision méthodologique

Année scolaire 2010/11: introduction du numéro AVS (NAVS13) comme identificateur des personnes.

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les instances cantonales responsables et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Adresse de contact

schulstat@bfs.admin.ch
